



L'armée de terre face aux bouleversements géopolitiques

Pierre Schill

Ukraine, Gaza, Sahel, Taïwan : le premier semestre 2024 est placé sous le signe des tensions internationales. Les foyers de crise se multiplient et portent en eux des risques d'engrenage ou d'extension. Une telle période invite à la réflexion : comment agir tout en adaptant l'armée de terre aux missions de demain ? En tant que chef d'état-major de l'armée de terre, mon objectif est que la puissance démontrée par nos forces infléchisse les tendances, contribue à dénouer des conflits et crée des solidarités ; qu'elle dissuade les attaques contre la France, sa population, son territoire et ses intérêts.

Le général Pierre Schill est chef d'état-major de l'armée de terre depuis 2021.

Fixant l'emploi de nos ressources pour la période 2024-2030, la loi de programmation militaire (LPM) a été adoptée le 13 juillet 2023. Jusqu'au dernier moment, des débats se sont tenus sur la nature des marches budgétaires, sur la part accordée à l'entraînement par rapport à l'investissement, sur la priorité donnée à tel programme d'armement par rapport à tel autre. Ces aspects concrets de notre programmation militaire ne doivent pas masquer l'enjeu véritable : la manière dont les armées concourent à l'ambition que la France se fixe en tant qu'État.

L'élaboration de la LPM a constitué un moment important pour deux raisons principales. Tout d'abord

parce que le contexte stratégique, marqué notamment par le retour de la guerre en Europe, imposait de revoir nos ordres de grandeur : le paradigme des dernières décennies qui polarise les missions de la défense entre la dissuasion nucléaire d'un côté et les missions de prévention ou de gestion de crise de l'autre n'est plus aussi pertinent. Surtout, l'augmentation importante du budget des armées prévue sur la période (413 milliards d'euros de dépenses sont planifiés) témoigne d'une volonté de la France de demeurer une puissance capable de peser en s'appuyant notamment sur son outil militaire.

Les débats ont couvert le champ le plus large : analyse du contexte international, depuis l'Ukraine jusqu'au détroit de Taïwan, sans oublier l'instable « arc de crises » qui court de Dakar à Kandahar ; identification des menaces les plus manifestes ; projection sur la conflictualité des prochaines années ; définition conséquente de modèles d'armée. Dans cette dynamique et face aux défis de l'ère stratégique qui s'ouvre, que je crois comparables aux bouleversements qui ont accompagné la fin du bloc soviétique en 1991, l'armée de terre a entamé une transformation profonde au service de l'ambition d'une France « puissance d'équilibres et d'entraînement ».

Une nouvelle ère stratégique

Regardons le monde de manière clinique. Plusieurs décennies de paix, émaillées de déploiements

limités de corps expéditionnaires dans des missions de gestion de crise, ont conduit les sociétés occidentales à sous-estimer la réalité des rapports de force et des volontés de puissance. Les retours d'expérience des guerres actuelles interpellent. Ils vont à l'encontre d'un espoir qui était aussi une ambition portée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et plus encore depuis la fin de la guerre froide : marginaliser la guerre jusqu'à la rendre illégale, cantonner les armées à la gestion de crise, écarter la violence. Le projet d'un « nouvel ordre mondial » reposant sur la souveraineté des États, le droit international garanti par le Conseil de sécurité des Nations unies et le règlement des différends par la négociation est contesté. Il est présenté comme contingent et occidental, voire battu en brèche. À rebours des aspirations pacifiques des pays européens, les conflits qui s'installent aux marches de notre continent témoignent moins du retour de la guerre que de sa permanence comme mode assumé de résolution des conflits. C'est un constat qu'il faut partager avec nos concitoyens ; les questions de défense ne concernent pas que les militaires ou les initiés.

Conflit prévisible depuis l'annexion de la Crimée en 2014 ou « surprise stratégique » qui remet la guerre aux portes d'un continent qui s'en croyait prémuni, « l'opération militaire spéciale » revendiquée par la Russie nous fait entrer dans une nouvelle



ère stratégique. En envahissant l'Ukraine, la Russie remet en question l'ordre international sur lequel étaient fondées à la fois notre sécurité et notre prospérité. Mais ne nous leurrions pas : l'évolution du contexte stratégique ne s'évalue pas uniquement à l'aune du conflit ukrainien, même si ce dernier est devenu central dans notre horizon de sécurité. Mis en perspective avec l'actuelle intervention d'Israël contre le Hamas à Gaza, mais aussi avec les conflits de Géorgie en 2008 et du Haut-Karabagh en 2020 et 2023, voire avec les déclarations martiales du Venezuela au sujet de l'Esequibo, territoire du Guyana revendiqué par Caracas, le conflit ukrainien joue le rôle de révélateur en rappelant des réalités implacables : la tentation de la guerre demeure un mode de résolution des différends ; la guerre de conquête territoriale n'appartient pas au passé ; la crise paroxystique que constitue la guerre, le résultat de cette théorie des actions réciproques qu'avait décrite Clausewitz, culmine dans l'affrontement de ce que les nations ont de plus précieux : leur population, et en particulier leur jeunesse ; la victoire à distance (*stand off*) est un mirage ; les alliances sont aussi indispensables que fragiles.

Ce conflit nous rappelle aussi qu'un pays peut se faire entraîner dans une guerre sans en décider les modalités. Pour la France, l'Europe et le monde occidental, à bien des égards tentés par une confortable « fin de l'histoire », cela constitue une rupture. Depuis les années quatre-vingt, la France a développé ses capacités de projection de corps expéditionnaire. Certaines ont été déployées sur court préavis dans des contextes difficiles, mais dans tous les cas en bénéficiant d'un « confort opératif ». C'est la période des

« guerres choisies ». L'adversaire pouvait certes causer des pertes, mais une défaite n'était pas possible dans un rapport de force fortement en notre faveur, notamment en termes de supériorité aérienne. Cette période s'achève. Au-delà du désengagement des forces françaises du Sahel, avec notre retrait du Mali puis du Niger, qui en constitue une étape d'autant plus marquante qu'elle se déroule dans une relation tendue avec les nouveaux pouvoirs de Bamako et Niamey, nous entrons manifestement dans une phase caractérisée par des engagements qui peuvent désormais être subis. Nos alliances militaires, diplomatiques et politiques, la nature des compétiteurs, les moyens engagés et les modes d'action utilisés rendent possible notre implication dans des conflits que nous aurions voulu éviter.

Pour le chef de l'armée de terre française que je suis, analyser les conflits est riche d'enseignements. Sur le terrain, je l'ai souligné, s'impose le constat du retour de la violence guerrière en miroir de l'affaiblissement des règles internationales. Elle va de pair avec le développement technologique. Le fantasme d'un combat moderne, mené intégralement à distance grâce aux nouvelles technologies, s'est évanoui. Les nouvelles formes de conflictualité s'ajoutent aux anciennes sans les remplacer : la guerre électronique n'est pas exclusive de combats dans les tranchées, les attaques cyber de duels d'artillerie, les manipulations informationnelles de combats urbains maison par maison, et les missiles hypervéloces de frappes de drones à bas coût. Les guerres récentes marquent l'entrée dans ce nouveau contexte stratégique. Elles permettent de distinguer quelques

tendances. J'en retiens quatre.

Tout d'abord, l'emploi de nouveaux outils et de nouvelles méthodes : la mise en œuvre massive des drones, le déni de la supériorité aérienne par le sol, la guerre électronique et l'hybridation des moyens (mélange de *high-tech* et de *low cost*) en sont les manifestations les plus visibles. La guerre est aussi le reflet de son époque : d'une société du numérique et de l'information est née une guerre qui a accru le rôle de la donnée, des systèmes d'information et de la fluidité de l'information. Ensuite, force est de constater que l'emploi de la haute technologie n'est pas exclusif d'affrontements qui relèvent des fondamentaux de la guerre au sol la plus classique : combat en localité bâtiment par bâtiment, emploi massif des feux, utilisation des chars pour percer des lignes de front, minage et réalisation de tranchées. Les images de Choucha, Bakhmout ou Avdiïvka nous rappellent à juste titre celles de Verdun ou, la proximité géographique en plus, de Stalingrad. Les conflits actuels amènent également à reconsidérer la notion de masse. Le temps où l'on pouvait influencer sur le cours de l'histoire avec trois cents soldats est révolu. Il n'y a plus de « petites guerres », même sur les théâtres africains ou moyen-orientaux, tant l'usage de certaines technologies de pointe s'est répandu : les milices houthistes, appuyées par l'Iran, en donnent un exemple en contestant la libre circulation en mer Rouge avec des missiles antinavires de haute technologie.

Enfin, comme dans les guerres mondiales du XX^e siècle, l'arrière joue un rôle fondamental à plusieurs titres. Il constitue un front tant il est connecté à l'avant. Il peut être la cible d'attaques matérielles ou



immatérielles (campagnes de désinformation, manipulation). Il est le lieu de la résilience. C'est là que la volonté tient. C'est là que l'on recrute et que l'on forme pour tenir dans la durée. C'est là que l'économie de guerre se met en mouvement et que les industries s'organisent pour produire et alimenter les unités engagées en première ligne.

Ces lignes de force me paraissent cruciales pour appréhender la guerre qui vient. Il serait pourtant illusoire d'imaginer que nous possédons les clés pour décrypter de manière définitive les codes de l'ère stratégique qui s'ouvre. Une montée de fièvre à Taiwan, en mobilisant les gigantesques appareils militaires chinois ou américains, peut ramener le conflit ukrainien à une péripétie. Un dérapage à Zaporijia peut entraîner une réaction en chaîne incontrôlée.

Au service d'une France « puissance d'équilibres et d'entraînement »

Face au rapport de force et aux nouvelles formes de guerre, la France possède des atouts majeurs. Du fait de sa géographie et de l'état de prospérité au sein de l'Union européenne, aucun adversaire ne menace ses frontières métropolitaines. La contestation de la souveraineté des territoires français hors de l'Hexagone existe, mais reste marginale. La dissuasion nucléaire sanctuarise nos intérêts vitaux.

Pourtant, la France n'est pas à l'abri des tensions qui se manifestent partout dans le monde. Elle a des responsabilités internationales. Elle a des intérêts et des territoires dans toutes les aires géographiques. Elle est liée par des accords de défense à des États exposés à des menaces majeures. Pour se prémunir

d'agressions à son égard et défendre ses intérêts, l'armée française choisit de se préparer aux engagements les plus durs, de le faire savoir, et de le démontrer. *Si vis pacem, para bellum*. Il faut « gagner la guerre avant la guerre ».

Dans la compétition entre blocs stratégiques qui dominera les prochaines décennies, la France, État doté, souhaite jouer un rôle de puissance « d'équilibres et d'entraînement ». L'armée de terre se met au service de cette ambition en se transformant : elle évolue d'une organisation jusqu'alors optimisée pour la gestion de crise à une structure orientée vers les besoins croissants de renforcement de la souveraineté et de consolidation de la solidarité stratégique. Dès lors, en étroite coordination avec les autres armées, notamment pour l'épaullement de la dissuasion et les impératifs de projection de force, l'armée de terre est appelée à produire des effets dans trois espaces stratégiques :

Il y a d'abord, c'est une évidence géographique, la protection et la défense de la souveraineté du territoire national, dans l'Hexagone comme outre-mer, la participation à la résilience de la nation et la formation de l'esprit de défense. À travers la « posture de protection terrestre », les armées s'engagent en permanence dans des missions de protection, de défense militaire et non militaire du territoire, et outre-mer de souveraineté (20 % des membres de l'armée de terre sont des jeunes hommes et femmes originaires des territoires ultramarins). Si aucune menace directe ne pèse sur notre espace métropolitain, elles sont en mesure de réagir pour contribuer à l'assistance aux populations et pour accroître le niveau de protection du

territoire, des populations et des installations militaires et civiles cruciales, le cas échéant jusqu'à la défense opérationnelle du territoire. À l'heure où les débats sont nombreux sur le délitement du lien social, l'armée de terre participe ainsi au développement de l'esprit de défense par sa proximité des territoires (un tiers de nos effectifs sont stationnés, des Ardennes aux Pyrénées, au sein de garnisons souvent situées dans de petites villes) et à travers de nombreux dispositifs dont ceux destinés à la jeunesse et à la réserve opérationnelle et citoyenne. Sur le territoire national, l'armée de terre se tient prête, en permanence, à intervenir sur court préavis en complément des forces de sécurité intérieure, en cas d'attaque terroriste par exemple, ou de manière planifiée comme pour les Jeux olympiques de Paris 2024, qui constitueront un point d'attention particulier. Face à l'impératif de résilience de la nation, l'armée de terre s'engage dans la transformation de sa réserve opérationnelle. Elle va en changer le modèle, en renforcer les effectifs pour atteindre le seuil d'un réserviste pour deux soldats d'active et opérationnaliser sa contribution au service national universel (SNU) en la dédiant prioritairement à la protection du territoire national.

Il y a ensuite, impératif souligné par la guerre en Ukraine, la solidarité stratégique avec nos alliés, dès la phase de compétition, principalement en Europe, mais aussi au Moyen-Orient où la France sera en mesure d'honorer ses alliances, ses accords de défense et ses partenariats stratégiques. Des forces terrestres, puissantes, modernes, entraînées et interopérables, permettent à la



France de répondre aux exigences de la défense collective contre ce que le livre blanc de 2008 et la revue nationale stratégique de 2022 désignent comme les « menaces de la force ». Elles garantissent notamment à la France la capacité de s'engager en coalition comme nation-cadre au sein de l'Otan, comme dans une coalition *ad hoc* (disponibilité d'un poste de commandement et d'éléments organiques de corps d'armée et de division). Cette posture contribue à marquer la volonté militaire, à travers l'organisation ou la participation à des exercices de déploiement constituant des signalements stratégiques et renforçant la crédibilité de l'appareil de défense. Elle s'appuie également sur une force de frappe aéroterrestre immédiatement employable dans la profondeur pour devancer les stratégies de fait accompli de certains compétiteurs. En Europe, l'armée de terre est aujourd'hui prépositionnée en Pologne (mission Gerfaut de formation des soldats ukrainiens), en Roumanie (800 soldats français de la mission Aigle, en coopération avec la Belgique et les Pays-Bas, pouvant être renforcés jusqu'à une brigade de plusieurs milliers d'hommes en cas de besoin) et en Estonie (300 soldats de la mission Lynx). Nos alliés prennent d'ailleurs les mêmes dispositions, l'Allemagne ayant annoncé le stationnement d'une brigade en Lituanie. Enfin, en dépit des soubresauts actuels de notre engagement au Sahel, demeurent la prévention et l'influence, en Afrique, au Moyen-Orient, dans l'océan Indien et jusque dans le Pacifique. La prévention et l'influence sont au cœur de la manœuvre permettant de « gagner la guerre avant la guerre »

dans la compétition comme dans la contestation et de contenir les « risques de la faiblesse ». Véritables « sentinelles avancées », les forces françaises déployées outre-mer et à l'étranger, à proximité des zones de crise, soutiennent les partenariats de la France avec de nombreux États (équipements, formations, entraînement, voire accompagnement au combat), au sein d'un dispositif global interministériel, souvent interallié, tout en constituant un échelon de réaction immédiate en cas de crise. Elles participent également aux actions d'influence pour consolider la légitimité de notre action face à des compétiteurs (de la Russie à la Chine) cherchant à la discréditer et à entamer la confiance de ses partenaires. Elles s'engagent au cœur ou à proximité de « zones grises » contestées, au sein de manœuvres interarmées et par des modes d'action mobilisant les contributions les plus larges, en particulier européennes. Elles entraînent les partenaires en étroite concertation avec les acteurs locaux pour répondre à leurs attentes. Elles permettent de peser sur la définition de nouveaux équilibres et de développer des stratégies de long terme. La loi de programmation militaire nous offre les moyens de ne pas choisir de manière exclusive entre ces espaces stratégiques. On aurait pu retenir un autre modèle, celui qui prévalait dans les années de la guerre froide : une armée lourdement équipée, prête à l'affrontement avec l'adversaire soviétique, une force d'action rapide (FAR) plus légère, facilement déployable en Afrique, et une armée territoriale reposant principalement sur des réserves mobilisables. Contrairement à d'autres pays

européens, la France conserve cette ambition d'armée complète, sans renoncements. Certains esprits critiques pointent « l'armée bonsaï » dont nous disposerions désormais. Je préfère y voir, dans les conditions sociales, politiques et stratégiques du moment, la priorité de la cohérence sur la masse. **Solidarité stratégique** À mes yeux, l'essentiel est l'ambition de notre pays, dans son environnement proche comme dans les zones de crise, d'être en mesure d'intervenir en coalition et d'y peser dans un double impératif d'autonomie et de solidarité stratégique. Vis-à-vis des États-Unis, comme de nos alliés européens, cette démarche est nécessaire. Washington organise chaque année, entre les « rouges » et les « bleus », de vastes exercices militaires où le combat de masse est engagé (exercice Warfighter). La France se doit d'y apparaître crédible. C'est pourquoi elle rehausse le niveau de sa capacité d'engagement. À l'ère des corps expéditionnaires de niveau bataillon ou régiment succède celle de l'unité de mesure brigade, division et état-major de corps d'armée. Conformément à son contrat opérationnel, l'armée de terre peut se mobiliser, si nécessaire, jusqu'à l'hypothèse d'un engagement majeur : elle peut assumer, comme nation-cadre, le commandement d'un corps d'armée multinational et déployer sur un théâtre éloigné des forces puissantes jusqu'au volume d'une division. Le commandement de niveau corps d'armée est l'outil polyvalent qui permet tout à la fois d'assumer la responsabilité du commandement d'une opération interarmées ou d'une composante terrestre en tant que nation-cadre dans un conflit majeur, mais aussi



de commander une opération de gestion de crise en rassemblant les contributions de partenaires, voire de commander un engagement autonome. La crédibilité de ces forces, démontrée dans le cadre des alertes et exercices de l'Otan, assoit la crédibilité de notre cadre terrestre dans les autres cadres d'emploi, en Europe comme au large.

La solidarité stratégique avec nos alliés, principalement en Europe et au sein de l'Otan, impose à la France de se tenir prête à honorer ses accords de défense. Des forces terrestres entraînées et interopérables avec les armées alliées répondent aux exigences de la défense collective. À cet égard, le conflit russo-ukrainien est riche d'enseignements. La dissuasion nucléaire n'est pas une garantie universelle. Elle ne prémunit pas d'affrontements qui demeurent sous le seuil des intérêts vitaux. L'armée de terre intègre cette nouvelle donne stratégique. Parce que l'on change d'échelle, la crédibilité militaire s'exprime par la réactivité en termes de projection de force et la capacité à commander une opération d'envergure accrue. La France en coalition a la capacité d'engager une division, soit environ vingt mille hommes, dans un délai de trente jours. Elle se dote d'une capacité à commander un corps d'armée, soit jusqu'à soixante mille hommes, qui agrège des capacités nationales de haut du spectre militaire à plusieurs divisions alliées.

C'est le contrat que se fixe l'armée de terre. L'état-major de corps d'armée est l'outil indispensable pour diriger des opérations terrestres d'intensité variable, depuis des missions de gestion de crise ou de réassurance jusqu'à un engagement de haute intensité. Il est l'outil de puissance, l'instrument diplomatique

et militaire qui garantit à la France la capacité de s'engager comme nation-cadre au sein de l'Otan, comme au sein d'une coalition *ad hoc*, sur un théâtre européen ou dans une zone de crise qui justifierait son intervention.

La montée en gamme vers des moyens de commandement plus performants et des capacités de déploiement plus importantes marque la volonté militaire de peser demain dans le jeu des puissances. Être nation-cadre répond à la vocation d'une France « puissance d'équilibres et d'entraînement » : conserver sa liberté d'action, prendre la tête d'une opération et affirmer ses vues dans le cadre d'une coalition. Cette ambition est au cœur de la crédibilité française dans l'Otan, au sein de l'Union européenne, comme vis-à-vis de nos alliés, quels qu'ils soient. Elle s'inscrit dans la grammaire de la dissuasion en offrant des marches supplémentaires avant que soient menacés nos intérêts vitaux ; elle témoigne d'une détermination de nature à décourager un adversaire éventuel pour « gagner la guerre avant la guerre ».

L'instabilité du contexte stratégique est paradoxalement une opportunité. L'armée de terre souhaite la saisir pour s'adapter aux changements à venir, protéger ses concitoyens et contribuer aux ambitions de la France. La transformation amorcée vers une armée de terre de combat permettra à notre pays de disposer d'une armée engagée en permanence pour faire face aux défis de demain. Sa structure plus opérationnelle et simplifiée la rendra capable de s'adapter aux inflexions à venir. Elle nous rendra plus crédibles vis-à-vis de nos alliés du Pacte atlantique, en particulier ces États de l'est de l'Europe, des États baltes à la

Pologne et à la Roumanie, qui voient la guerre en Ukraine comme l'avant-garde d'une nouvelle invasion russe. Mais elle doit aussi nous permettre de construire, avec nos partenaires européens, l'autonomie stratégique qui demeure un de nos objectifs. À cet égard, le projet MGCS de char du futur est un des chantiers qui doit nous ouvrir à une plus grande interopérabilité avec l'Allemagne puis avec d'autres partenaires européens. Dans tous les cas, tout en se transformant, « l'entreprise » armée de terre continue de tourner : « Pendant les travaux, la vente continue. » Notre armée est prête à se déployer, dès ce soir, pour défendre les intérêts de la France sur un spectre d'engagement allant d'un corps expéditionnaire dans une zone de crise jusqu'à une hypothèse d'engagement majeur en coalition dans un conflit de haute intensité. Le temps n'est plus à la seule analyse des conflits qui nous entourent. L'armée de terre s'adapte pour assurer la sécurité des Français et contribuer à celle des Européens. Dans ses villes de garnison, en exercice ou en opération, elle est fière d'incarner la force et les valeurs de la nation. Elle est fière qu'une part importante de la jeunesse de France rejoigne ses rangs. Quelles que soient les évolutions de la situation internationale, quelles que soient les conditions de son engagement, les Français peuvent en être convaincus : leurs soldats répondront présents. ■